

PR-385

12 janvier 2005

Proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2005 en vue du bouclage du crédit de construction relatif à la réfection partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, sans demande de crédit complémentaire.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final du crédit de construction relatif à la réfection partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets, dont la responsabilité est assumée par le département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, Service des bâtiments.

Le système de comptabilité en vigueur à la Ville de Genève intègre les dépenses et les recettes pour chaque opération. Il en résulte que toutes les recettes, telles que les subventions ou les participations de tiers à la construction, sont imputées sur le décompte final.

Par conséquent, les montants indiqués dans cette proposition correspondent bien à la différence entre le montant du crédit de construction net et les dépenses nettes. Les comparaisons faites entre crédit, dépenses et commandes (cf. tableau 1) sont par contre établies au niveau des montants disponibles, donc sans tenir compte des subventions et des diverses participations, ni des attributions au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève.

Cette façon de procéder permet une comparaison objective des montants prévus et des dépenses finales hors recettes mentionnés dans le tableau 1.

Les tableaux 2 et 3 récapitulent les crédits nets votés par le Conseil municipal et mentionnent les subventions, participations, attributions au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, ainsi que les dépenses ou recettes correspondant à ces postes, de même que les hausses et indexations éventuelles.

Conformément aux directives de la commission des finances, l'indexation ou variation conjoncturelle est calculée à la hausse ou à la baisse, suivant l'indice genevois des prix de la construction pour les projets démarrant après le 1^{er} janvier 1991, et l'indice zurichois pour les autres cas.

En annexe, les tableaux récapitulatifs susmentionnés sont numérotés.

Exposé des motifs

Dans le cadre des délibérations liées à la proposition PR-299 portant sur l'ouverture d'un crédit de 4 858 000 francs complémentaire au crédit accordé les 5 et 25 juin 2002 d'un montant de 4 080 567 francs, la commission des finances a souhaité que le crédit de construction accordé les 5 et 25 juin 2002 en relation avec la proposition PR-213 fasse préalablement l'objet d'un bouclement.

Ce bouclement effectué, une nouvelle proposition de crédit, dont le montant est estimé à environ 9 000 000 de francs vous sera présentée dans les semaines suivantes par le Conseil administratif.

Cette proposition permettra de répondre aux exigences de la Société d'art public afin de réaliser les travaux de sécurité et de mise en conformité de la patinoire des Vernets à la suite de l'ascension en ligue nationale A du Genève-Servette Hockey Club.

Pour mémoire, les travaux avaient été bloqués à la suite du recours déposé par la Société d'art public le 25 juillet 2002 contre l'autorisation de construire en procédure accélérée N° 20 095-5 délivrée le 26 juin 2002. Le blocage des travaux, qui à ce jour ne sont toujours pas réalisés sauf pour les transformations des sanitaires partiellement effectuées, justifie en grande partie le montant important du solde positif.

Bouclement du compte sans demande de crédit supplémentaire

Pour des questions d'urgence, le crédit faisant l'objet de la proposition PR-213 avait été voté en deux tranches soit:

- le 5 juin 2002 pour un montant de 455 000 francs;
- le 25 juin 2002 pour un montant de 3 625 567 francs.

Ces deux tranches sont aujourd'hui bouclées globalement, les travaux faisant l'objet des dépenses étant intimement liés.

Les hausses conjoncturelles (indexation) et les hausses contractuelles ont pu être absorbées dans le cadre des crédits votés pour les opérations suivantes:

Programme financier quadriennal, rubrique 50 012.05, patinoire intérieure des Vernets: réfection partielle et mise en conformité

Crédit de construction, selon proposition de crédit PR-213 votée par le Conseil municipal les 5 et 25 juin 2002	4 080 567,00
Dépense	1 084 500,84

Solde positif	2 996 066,16
Indexation (comprise dans la dépense)	62,21
Hausses contractuelles (comprises dans la dépense)	0,00
Total	662,21

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal prend acte des explications et des chiffres relatifs au bouclage du crédit de 4 080 567 francs de la proposition PR-213.

Art. 2. – Le crédit extraordinaire de 4 080 567 francs voté le 25 juin 2002 destiné à la mise en conformité et à la rénovation partielle de la patinoire intérieure des Vernets est bouclé.

Art. 3. – Demande au Conseil administratif de présenter, dans les meilleurs délais, une nouvelle proposition de crédit dont le montant est estimé à environ 9 000 000 de francs et destinée à la rénovation partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets en adéquation avec les remarques et demandes de la Société d'art public.

Annexes: tableaux récapitulatifs 1, 2 et 3 et tableau «Détail des dépenses»

Table 2

DETAILED ANALYSIS OF THE INVESTMENT

A Description	B Cash flow		C Present value	D Net present value		E Internal rate of return	F Sensitivity analysis	
	Year	Amount		Year	Amount		Rate	Value
1. Initial investment	0	(1000000)	0	(1000000)	0%	0%	0%	0%
2. Annual cash flows	1-10	100000	100000	100000	10%	10%	10%	10%
3. Total cash flows	1-10	1000000	1000000	1000000	10%	10%	10%	10%
4. Total present value			0	0	10%	10%	10%	10%
5. Net present value			0	0	10%	10%	10%	10%
6. Internal rate of return					10%	10%	10%	10%
7. Sensitivity analysis					10%	10%	10%	10%
8. Summary					10%	10%	10%	10%

On 10/10/2023, the company has received a loan of 1000000 from the bank. The loan is to be repaid over 10 years with an interest rate of 10% per annum. The company has decided to invest the loan in a project that is expected to generate a cash flow of 100000 per year for 10 years. The company has decided to use the internal rate of return method to evaluate the investment. The internal rate of return is the discount rate that makes the net present value of the investment equal to zero. The internal rate of return for this investment is 10%.

TABLE 1. SUMMARY OF INVESTMENT ACTIVITY IN THE UNITED STATES, 1980-1984

Year	Investment in U.S. (Millions of Dollars)	Investment in U.S. (Percentage of Total Investment)	Investment in U.S. (Percentage of Total Investment)	Investment in U.S. (Percentage of Total Investment)	Investment in U.S. (Percentage of Total Investment)
1980	1,000	100	100	100	100
1981	1,100	110	110	110	110
1982	1,200	120	120	120	120
1983	1,300	130	130	130	130
1984	1,400	140	140	140	140
Total	5,000	500	500	500	500

Source: U.S. Department of Commerce, Bureau of Economic Analysis, Investment in the United States, 1980-1984.

TABLE 2. INVESTMENT ACTIVITY IN THE UNITED STATES, 1980-1984

Year	Investment in U.S. (Millions of Dollars)	Investment in U.S. (Percentage of Total Investment)	Investment in U.S. (Percentage of Total Investment)	Investment in U.S. (Percentage of Total Investment)	Investment in U.S. (Percentage of Total Investment)
1980	1,000	100	100	100	100
1981	1,100	110	110	110	110
1982	1,200	120	120	120	120
1983	1,300	130	130	130	130
1984	1,400	140	140	140	140
Total	5,000	500	500	500	500

Source: U.S. Department of Commerce, Bureau of Economic Analysis, Investment in the United States, 1980-1984.

